



## FAQ relative au concept de protection contre le Covid-19 et aux documents complémentaires

Par cette FAQ, la FST tente de répondre aux questions qui ont été posées en rapport avec le concept de protection, la version courte du concept de protection et les documents complémentaires. La FAQ est mise à jour en continu.

### Concept de protection de la FST contre le Covid-19

Thème	Question	Réponse	Rédigé / actualisé
Généralité	Chaque fédération, société de tir ou exploitant d'installation de tir doit-elle/il réaliser son propre concept de protection?	<b>NON</b> , le concept de protection s'applique à toutes les fédérations et sociétés de tir de la FST. Les sociétés doivent développer un concept simple pour la mise en œuvre pratique dans le stand de tir (Exemple: « <a href="#">Mise en œuvre du concept de protection de la FST au Sport populaire – Mesures pour les installations de tir</a> »)	05.05.2020  Ajustement: 08.05.2020:
<b>3.a</b> Installation de tir	L'installation de tir appartient au DDPS. Quelles conditions doivent être remplies lorsque notre société de tir s'entraîne sur une installation de tir militaire?	Le concept de protection de la FST s'applique. Si le commandant de la place d'armes a ordonné des instructions particulières, celles-ci doivent alors être suivies.	09.05.2020
<b>3.a</b> Installation de tir pour PC	Le carton (des ramènes-cibles) du stand de PC peut-il être changé?	<b>OUI</b> , le fonctionnaire doit porter un masque de protection lors du changement, car la distance de 2m ne peut être garantie.	09.05.2020



<b>3.d</b> Restauration  7. Premières considérations pour la reprise du système des concours	Il y a une contradiction dans les formulations: « <i>Les points de restauration des stands peuvent être ouverts conformément aux instructions de la Confédération.</i> » (3.d) vs. « <i>Tant que les points de restauration ne sont pas autorisés à ouvrir dans les stands, les concours de sociétés (« Tir libres » dans le jargon) ne doivent pas reprendre.</i> » (7)  Qu'est-ce qui est correct?	Le point 3.d est correct: selon la Confédération, les points de restauration peuvent être rouverts. Cependant, ces réouvertures doivent être basées sur le concept de protection de l'association professionnelle GastroSuisse.  La formulation du chapitre 7 est destinée à regarder plus loin dans l'avenir: lorsque les concours pourront être à nouveau organisés, cela devra se faire de concert avec l'ouverture des points de restauration dans les stands. Pour le moment, les concours des sociétés de tir ne sont pas autorisés.	05.05.2020
<b>3.d</b> Restauration	« <i>Il faut éviter de manger et de boire dans l'enceinte des stands de tir</i> »  Ne devrait-il pas figurer «installations de tir» plutôt que «installations sportives»?	<b>OUI</b> , on entend les «installations de tir» par «installations sportives».  L'expression sera adaptée dans la version révisée du concept de protection.	05.05.2020
<b>3.e</b> Accessibilité et organisation à et dans l'infrastructure	« <i>La vente de munitions et la distribution de feuilles de stand doivent se faire avec un masque et des gants de protection.</i> »  Est-il pertinent de porter des gants?	Au lieu de porter des gants, les mains peuvent être lavées et/ou désinfectées souvent.	05.05.2020
<b>4.a1</b> Juniors U13-U21	Les nouveaux participants aux cours doivent être surtout encadrés strictement au début. Puis-je supposer qu'un encadrement strict est possible avec masque?	<b>OUI</b> , un encadrement strict est possible/nécessaire pour l'encadrement des débutants (premiers cours des JT, J+S, esa, etc.). Dans ces cas, la distance de sécurité de 2 m est difficile à maintenir, c'est pourquoi l'entraîneur/le moniteur porte un masque de protection.	09.05.2020



<b>4.a1</b> Juniors U13-U21	<p>«Les séquences de théorie doivent être déplacées dans de grandes salles, ou par exemple au foyer des tireurs, afin que les règles de distanciation puissent être garanties.»</p> <p>Les groupes de plus de 5 personnes peuvent-ils recevoir une formation?</p>	<b>NON</b> , le nombre de personnes est également limité à 5 ici.	05.05.2020
<b>4.b</b> Masques de protection	Utilisation de masques de protection: les masques standards sont-ils suffisants ou des masques spéciaux sont-ils nécessaires?	Les masques de protection standards sont suffisants.	09.05.2020
<b>4.d</b> Consignation des participants	<p>«Un contrôle d'entrée et de sortie est effectué.»</p> <p>Une personne physique doit-elle faire le contrôle à l'entrée et à la sortie?</p>	<b>OUI</b> , une personne doit être présente pour le contrôle à l'entrée. Cela est volontaire pour le contrôle à la sortie.	05.05.2020
<b>4.d</b> Consignation des participants	<p>«A l'entrée du stand de tir ou du centre d'entraînement, une liste doit être disponible et affichée sur laquelle les tireurs/fonctionnaires qui arrivent doivent s'inscrire avec leur propre stylo: nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date, heure d'entrée, confirmation de ne pas être porteur du coronavirus.»</p> <p>Il y a une contradiction avec le modèle de liste de présence (Excel), où il est demandé de confirmer qu'il n'y a «aucun symptôme de Covid-19». Qu'est-ce qui s'applique à présent?</p>	<p>Ce qui s'applique est: «aucun symptôme de Covid19» (selon la liste de présence Excel)</p> <p>La formulation sera adaptée dans la version révisée du concept de promotion.</p>	05.05.2020



## Mise en œuvre du concept de protection de la FST au Sport populaire – Mesures pour les installations de tir

Thème	Question	Réponse	Rédigé / actualisé
Généralité	Chaque société de tir ou exploitant d'une installation de tir doit-il créer son propre concept de mesures et de mise en œuvre?	<b>NON</b> , le document de la FST peut également être adopté ici aussi. En fonction de l'installation spécifique, il peut toutefois être pertinent de consigner certains points dans une annexe au document. Exemples: Où dois-je placer les produits de désinfection? Comment la circulation des tireurs est-elle réglée? Comment le nombre de tireurs est-il géré? etc. Recommandation à toutes les sociétés de tir: chaque société qui établit un tel document doit en envoyer une copie à la SCT/SF afin que la Fédération sache quelles sociétés disposent d'une telle liste de mesures et la mettent en œuvre.	05.05.2020
Introduction	<i>«Les réglementations/mises en œuvre spécifiques dans les différents stands de tir doivent être définies par les sociétés de tir dans un document propre et remises aux SCT/SF.»</i>  Pourquoi y a-t-il cette formulation et comment faut-il la comprendre?	Voir la réponse ci-dessus	05.05.2020
B. Accès, promiscuité et organisation de l'installation de tir	Pourquoi seule une utilisation partielle des stands (une cible sur deux, respectivement sur trois au Pistolet 25m) est-elle possible? Ne serait-il pas possible d'utiliser toutes les cibles avec une cloison (par exemple, une cloison ou une vitre en plexiglas)?	<b>NON</b> , ce n'est pas une solution viable dans la 1ère phase d'ouverture actuelle. Il n'est pas possible de maintenir la surface requise de 10m <sup>2</sup> /personne et le nettoyage, en particulier d'une cloison en plexiglas, est difficilement réalisable.	05.05.2020
F. Mesures et recommandations pour les points de restauration des stands/la restauration au stand	Est-il judicieux d'ouvrir les points de restauration des stands? Ne faudrait-il pas éviter les contacts lors de la première phase et donc laisser ces points de restauration fermés?	La décision d'ouvrir les points de restauration des stands est laissée à la discrétion de la société de tir ou de l'exploitant de l'installation de tir.	05.05.2020



Thème	Question	Réponse	Rédigé / actualisé
F. Mesures et recommandations pour les points de restauration des stands/la restauration au stand	<p>«Les points de restauration dans les installations de tir peuvent être ouverts à condition de respecter les instructions de la Confédération: max. 4 personnes par table et 2m de distance entre les tables.»</p> <p>Quel concept de protection s'applique aux points de restauration des stands?</p>	Le concept de protection de l'association professionnelle GastroSuisse doit être respecté pour les points de restauration des stands.	05.05.2020
G. Règles pour le contrôle à l'entrée	<p>«A l'entrée du stand de tir ou du centre d'entraînement, une liste doit être disponible et affichée sur laquelle les tireurs/fonctionnaires qui arrivent doivent s'inscrire avec leur propre stylo: nom, prénom, adresse, numéro de téléphone, date, heure d'entrée, confirmation de ne pas être porteur du coronavirus.»</p> <p>Il y a une contradiction avec le modèle de liste de présence (Excel), où il est demandé de confirmer qu'il n'y a «aucun symptôme de Covid-19». Qu'est-ce qui s'applique à présent?</p>	<p>Ce qui s'applique est: «aucun symptôme de Covid19» (selon la liste de présence Excel)</p> <p>La formulation sera adaptée dans la version révisée du concept de promotion.</p>	05.05.2020
Annexe schémas de principe	Combien peut-il y avoir des secteurs dans un stand contenant 24 cibles?	Le principe est clair: la taille du groupe est de 5 personnes au maximum, seul une cible sur deux peut être utilisée (4 tireurs, un maître de tir, huit cibles). Deux cibles doivent être laissées libres entre les secteurs. Dans un stand de 24 cibles, on ne peut clairement définir que 3 secteurs au maximum: 2 avec 4 tireurs et un maître de tir chacun, un secteur avec 3 tireurs et un maître de tir, soit un total de 11 tireurs et 3 maîtres de tir.	09.05.2020
Annexe schémas de principe	Un mur de protection doit-il être installé entre les secteurs?	<b>NON</b> , une cloison n'est pas nécessaire.	09.05.2020